

Simonis: « La prostitution peut être éradiquée ! »

La ministre va lancer une grande étude sur le phénomène

● Selon une récente étude de la Banque nationale, un homme sur dix a recours aux services de personnes qui se prostituent. Mais pour la nouvelle ministre des Droits des femmes, Isabelle Simonis, la prostitution « ne peut être acceptée comme inéluctable et peut être éradiquée ». Faute de chiffres fiables sur la problématique, elle va commander une grande étude pour analyser ce phénomène en Wallonie et à Bruxelles.

C'est un dossier hautement sensible auquel s'attaque Isabelle Simonis, la nouvelle ministre PS en charge des Droits des femmes. Interrogée ce mardi en commission au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la députée PS Sophie Pécriaux, la ministre affirme vouloir s'attaquer concrètement et positivement aux problèmes liés à la prostitution, notamment ceux qui concernent les personnes victimes de réseaux : « *La problématique de la prostitution est un débat emblématique des luttes féministes* », a-t-elle lancé. « *Cette question cristallise les positions entre abolitionnistes et non-abolitionnistes. Face à la prostitution, trois grandes orientations politiques coexistent : abolir, réglementer ou prohiber. Les diverses expériences européennes nous fournissent des conclusions contradictoires quant à la pertinence et à l'efficacité de ces différentes politiques. Ma position est pragmatique. La prostitution ne peut être acceptée comme inéluctable et peut être éradiquée.* »

PAS STIGMATISER LA PROSTITUTION

Des propos que contextualise sa porte-parole : « *La ministre n'estime*

pas qu'il faut mettre à l'index la prostitution », précise-t-elle. « *Isabelle Simonis a simplement une volonté d'accompagner et d'aider les*

femmes victimes de la traite d'êtres humains. »

L'un des problèmes rencontrés par les chercheurs qui se penchent sur la prostitution en Wallonie et à Bruxelles est le manque de données fiables.

Isabelle Simonis veut y remédier en lançant une grande étude.

« *Pour mener des politiques efficaces, il faut avant tout bien connaître le phénomène* », a-t-elle ajouté au Parlement. « *C'est pourquoi je pré-*

pare un cahier spécial des charges pour une étude qui nous permettra de mieux connaître les phénomènes liés à la prostitution en Belgique

francophone. Je veillerai à ce que cette étude soit menée de manière indépendante. »

DES RÉSULTATS EN 2016

L'appel d'offre sera lancé au début de l'année

2015. « *On espère avoir les résultats en 2016* », ajoute la porte-parole d'Isabelle Simonis. « *L'étude portera à la fois sur un volet quantitatif et un autre qualitatif.* »

Le volet quantitatif permettra, par exemple,

d'éclaircir des données comme le genre, les origines ou la situation de séjour des personnes qui se prostituent.

Elles permettront aussi de ventiler les types de prostitution comme les salons de massage, les vitrines ou encore le web. « *Nous aimerions aussi obtenir une vision territoriale pour connaître la concentration des hauts lieux de prostitution en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quant au volet qualitatif, il permettrait à l'organisme qui fera l'étude de faire des entretiens individualisés avec des prostituées.* »

Reste une question : la ministre est-elle favorable à la création d'un statut juridique propre aux travailleurs du sexe ? « *La ministre a envie de se positionner mais c'est encore trop tôt pour le faire* », conclut sa porte-parole. « *Elle attendra donc les résultats de l'étude avant de se positionner sur ce sujet.* » ■

GUILLAUME BARKHUYSEN

